



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 18 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

1 - Budget : mise en place d'une ligne de trésorerie

La commune de Monthoiron a souscrit, en 2020, une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ auprès du Crédit Agricole pour pallier à des besoins ponctuels de trésorerie. Ce contrat arrive à échéance le 25 mai 2021.

Pour le financement d'éventuels besoins de trésorerie au cours de l'exercice 2021, il est proposé de contracter, auprès du Crédit Agricole, une nouvelle ouverture de crédit dans les conditions suivantes :

- durée : 1 an
- montant : 150 000€
- taux : index variable * Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00%, auquel nous ajoutons une marge de 0.84%, soit à ce jour $0.00\% + 0.84 = 0.84\%$
- commission d'engagement : 225€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet qui lui est présenté
- déterminer comme suit les caractéristiques de cette ligne de trésorerie : montant 150 000€ pour une durée d'un an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la souscription à la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

Si besoin, le conseil municipal autorise le Crédit Agricole à reporter le potentiel solde débiteur de la ligne de trésorerie actuelle sur le nouveau présentement contractée.

2 – Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains pour les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

L'EPFNA intervient pour des projets de logements, de développement économique, de revitalisation urbaine et commerciale des centres-bourgs et centres-villes, de lutte contre les risques et de protection de l'environnement.

Dans ce contexte, la Commune a sollicité les services de l'EPFNA afin que ce dernier intervienne dans le cadre de l'acquisition de l'ancien restaurant situé, 2, place de Neunkirchen, parcelles cadastrées section AL n°52 (473m²) et 53 (565m²).

La commune souhaite développer ce projet afin de créer un lieu convivial et d'y développer un multiservices accompagné d'un pôle restauration.

Tous les bâtiments sont aujourd'hui ouverts à la vente et la réflexion est engagée depuis plusieurs mois avec le propriétaire actuel des locaux.

La convention de partenariat avec la commune serait de 3 ans à compter de l'acquisition du bien par l'EPFNA.

Cette demande de convention a reçu un avis favorable du bureau de l'EPFNA le 25 février 2021.

Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions, a décidé de :

- approuver le projet de convention avec l'EPF Nouvelle-Aquitaine ;
- donner délégation à l'EPFNA pour préempter les biens conformément à la convention ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les documents liés.

3 - Maintenance informatique relative aux ordinateurs de la Mairie et de l'école

Actuellement, la Mairie a un contrat de maintenance avec RSI Informatique pour un coût annuel de 934.52€ TTC.

Cette maintenance porte sur 3 ordinateurs à la Mairie (accueil, secrétariat et bibliothèque) et 2 ordinateurs à l'école (direction et portable tableau numérique).

Ce contrat arrive à échéance le 30 avril 2021.

Micro Web Planet de Bonneuil-Matours propose ses services pour 55€/heure d'intervention.

Il propose également un devis pour dynamiser le PC portable de l'accueil (disque dur SSD et mémoire supplémentaire) et mettre à jour les différents systèmes et drivers pour un coût de 268.44€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- ne pas renouveler le contrat avec RSI Informatique
- de valider le devis présenté par Micro Web Planet pour un montant de 268.44€ TTC
- de solliciter les services de Micro Web Planet selon les besoins de maintenance.

4 - Recours contentieux : défense de la commune

Pour rappel, l'association Vent d'Ozon a déposé une requête devant la Cour d'Appel de Bordeaux contre le jugement rendu par le Tribunal Administratif du 17 novembre 2020. Ce dernier portait sur la contestation de la délibération du 15 juillet 2019 relative à la prescription de révision alléguée du PLU de Monthoiron.

Maître Brugière, avocat du Cabinet TEN France de Poitiers, propose d'accompagner la commune dans le cadre de cette requête, pour un montant de 3 500€ HT auquel il convient d'ajouter des frais de cabinet limités à 15% (soit un total d'environ 4800€ TTC).

De par les délégations qu'il a reçu du conseil municipal, Monsieur le Maire informe les membres présents de la validation du devis présenté par Me Brugière.

L'instruction de ce dossier va être longue et risque de pénaliser les finances de la commune et ainsi retarder certains projets communaux.

5 - Vie des commissions

- Point sur :
 - Commission Transition Climatique CAGC, du 3 mars - *Christophe C*
Point sur le projet de parc photovoltaïque à Naintré
 - Commission Citoyenne, des 6 mars et 15 mars - *Richard S*
Point sur projet Pumptrack, terrain de pétanque, nettoyage Sainte Vierge et journées citoyennes
 - CAGC : Conférence des Maires, du 8 mars
Commission Finances, du 11 mars
Conseil Communautaire, du 15 mars - *Patrice A*
 - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), du 11 mars - *Nicolas G*
Point sur transfert de charges du réseau eaux pluviales (environ 2400€)
 - Conseil d'Ecole, du 16 mars - *Graziella F*
 - Commission Balisage randonnée, du 18 mars – *Christophe C*

- Dates à retenir :
 - Randonnée Citoyenne, le dimanche 21 mars à partir de 9h00
 - Commission Information et Communication, le vendredi 26 mars à 19h00
 - Commission Jeunes et Commission Associations, le samedi 27 mars à 10h00
 - Commission Finances, le lundi 29 mars à 18h00
 - Commission citoyenne, le mercredi 31 mars à 19h30
 - Commission citoyenne, le samedi 3 avril à 9h00 (à la Sainte Vierge)
 - Distribution des sacs jaunes, le vendredi 2 avril de 16h30 à 19h
et le samedi 3 avril de 10h à 12h
 - Prochain conseil municipal, le jeudi 8 avril à 19h30

6 - Informations et questions diverses

- Planning distribution sacs jaunes

La séance est levée à 22h00